



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES LANDES

AVIS

Installation classée pour la protection de l'environnement

Ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement suite au projet d'extension d'un élevage canin sur le territoire de la commune de Soustons

Par arrêté en date du 12 juin 2019, le préfet des Landes a prescrit l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines à la mairie de Soustons, dans le cadre de la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la société Domaine de la côte d'argent, suite au projet d'extension de l'élevage canin sur le territoire de la commune de Soustons au 350 route Lessegues.

Les pièces du dossier d'enregistrement réglementaire seront déposées à la mairie de Soustons, aux jours et heures d'ouverture au public **du 8 juillet au 5 août 2019 inclus**.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de Soustons aux jours et heures d'ouverture suivants :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public, soit avant le 5 août 2019.

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.landes.gouv.fr/icpe-processus-enregistrement accompagné de la demande de l'exploitant.

Le préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre toute décision. Cette installation peut faire l'objet d'une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

A Mont-de-Marsan, le 12 juin 2019

Pour le préfet et par délégation,
la directrice de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

Hélène MALATREY